



CONSEIL D'ETABLISSEMENT
Case postale 136
1024 ECUBLENS

PROCES-VERBAL

de la séance du 12 novembre 2014

19 h 00

Bâtiment Mercure – Route du Bois 6 – 1024 Ecublens

Salle Polyvalente

Ordre du jour :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Accueil nouveaux membres : secteur Autorité – Secteur Parents – Secteur Sociétés
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 14 mai 2014
- 4) Informations de la Direction des écoles – Rentrée scolaire 2014-2015
- 5) Informations groupes de travail
 - GT Règlement des transports scolaires
 - Délégué au GT communal constructions scolaires
- 6) Divers – Propositions individuelles
 - Dates des séances 2015

19h.20	<u>Présents</u> :	Mme Pascale Mme Catherine M. Jorge	MANZINI GAUCHOUX IBARROLA	Présidente et conseillère municipale Conseillère communale Conseiller communal
		M. Serge Mme Isabelle	LUGON COSTA RUBIN	Directeur des écoles Doyenne primaire
		Mme Maïté Mme Karine M. Marc	PEREZ CHEVALLAZ VERNEZ THOMAS MADERI	Parents, jusqu'à 20h.00 Parents Parents
		Mme Natascha M. Vincent M. Aitor	ALLENBACH GUYAZ IBARROLA	APE Pasteur Commission d'intégration, dès
		M. Steve	RENGGLI	Centre de Jeunes
	<u>Excusés</u> :	Mme Marie-Claire Mme Ariane M. Charles	BERGERON RAPPAZ KOLLER	Enseignante Enseignante-Médiatrice Conseiller communal
	<u>Absente</u> :	Mme Clémentine	HUBLEUR	Parents
	<u>Procès-verbal</u> :	Mme Sylvette	MENETREY	secrétaire

Mme Manzini ouvre la séance et annonce les personnes excusées ou absente pour cette séance. Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres nommés du conseil d'établissement, soit M. Marc Maderi – secteur parents et M. Steve Renggli – secteur sociétés. M. Charles Koller – secteur Autorités s'est excusé.

1. Approbation de l'ordre du jour

Mme Manzini propose d'ajouter au point 5) information du GT défi vélo. Cette modification est acceptée, puis l'ordre du jour est accepté sans autre modifications.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 mai 2014

Le procès-verbal de la séance du 14 mai 2014 est accepté sans modifications, avec remerciements à son auteur.

3. Informations de la Direction des écoles

M. Lugon communique les informations suivantes :

- ✓ Les effectifs des classes ont été respectés. La norme actuelle étant de 20 élèves par classe, avec un maximum de 22 pour les degrés 1 à 8P. Les effectifs un peu plus nombreux dans les classes de 6P sont dus à une dizaine de redoublement en 5P à l'issue de l'année scolaire 2013-2014.
- ✓ Il réitère la difficulté de la mise en place de la LEO sans avoir mis les moyens financiers pour y parvenir.

M. J. Ibarrola préconise un retour à une gestion intercommunale ou de demander au canton une modification des budgets en conséquence pour permettre une application cohérente de la LEO.

Mme Costa Rubin indique que l'effectif d'une classe est une donnée toute relative car le contenu de la classe est plus important que le total en fonction du comportement et de la difficulté des élèves. **M. Lugon** ajoute que pour de bonnes conditions d'apprentissage il est nécessaire d'avoir un minimum de discipline dans la classe pour permettre de privilégier la pédagogie.

La rentrée scolaire a également été compliquée en raison de l'absence de quatre enseignants pour diverses raisons. Comme il manque de remplaçants titrés, le remplacement de ces enseignants a été difficile.

M. Lugon énonce quelques propos mal appropriés de certains parents, lors d'une réunion de classe notamment. D'autres se sont directement adressés au Département à l'occasion d'une remarque de la maîtresse de classe à leur enfant, sans passer par la direction, et le Département est entré en matière. Il relève la défaillance des parents dans l'éducation.

M. J. Ibarrola demande si au Département il n'existe aucune assistance juridique pour ce type de situations afin d'obtenir un soutien et répondre aux questions. Tel n'est pas le cas et **M. Lugon** ajoute que la direction doit également traiter un nombre considérable d'absence des élèves et parfois les parents ne s'en sont pas rendu compte car les enfants imitent la signature de leurs parents sur les excuses. Dans la législation il existe la possibilité d'une dénonciation à la Préfecture pour les absences qualifiées de non justifiées.

4. Informations groupes de travail

- GT Règlement des transports scolaires

Conformément à la directive du département relative au règlement des transports scolaires, les communes doivent établir leur propre règlement, basé sur celui du canton entré en vigueur le 1er août 2012. Dès lors un groupe de travail s'est penché sur l'élaboration d'un règlement pour Ecublens en se basant sur le règlement type fourni par le DFJC.

Mme Manzini suivie par le groupe de travail a proposé d'instaurer une commission de la sécurité sur le chemin de l'école en charge de statuer sur l'article 1, ch. 2, du projet de règlement.

Le Conseil d'établissement a pris connaissance du projet et a pris acte qu'il sera transmis aux différentes instances pour suite utile et validation tel que proposé.

- GT Jardin des parents

Un groupe de travail composé de Mmes Perez Chevallaz, Allenbach, Vernez Thomas, Manzini, Menétrey et M. Guyaz, s'est réuni à deux reprises pour statuer sur l'opportunité d'ouvrir à Ecublens « Le Jardin des Parents ». Il s'agit d'un espace de rencontres et de dialogue pour les parents d'enfants et d'adolescents, dont les activités sont reconnues et financées par le SPJ en totalité. Le groupe de travail préconise quatre rencontres durant le premier semestre 2015 entre les mois de février à juin. De nouvelles dates seront planifiées pour le second semestre de l'année à l'issue des quatre premières rencontres. Pour la réalisation de ce projet il y a lieu de mettre à disposition les locaux et nécessite la présence de deux personnes par rencontre pour l'organisation et l'accueil. Un animateur formé par Espace Ressources, sous la direction de Mme Sylviane Pfistner, sera présent à chaque rencontre. Les sujets abordés sont variés et en fonction des besoins des participants. Ce projet entre dans le cadre d'une action communautaire destinée aux parents de tout âge.

Une information aux parents interviendrait par le biais des élèves par la transmission d'un flyer personnalisé au nom du conseil d'établissement édité sous la conduite de Mme Pfistner et d'une annonce dans le journal infos d'Ecublens.

Le Conseil d'établissement valide la mise en place de ce projet tel que présenté par M. Guyaz.

- **GT Projet Défi Vélo**

Le projet Défi Vélo suit son cours. Il est en attente d'une décision du SEPS pour sa validation, par l'intermédiaire de M. Pedruzzi, ainsi que de son financement par une étude de l'unité PSPS. Ce projet a un certain coût et il est souhaité qu'il soit pris en charge par le canton. La Commune ne devrait pas avoir à assumer un coût ou alors une faible participation uniquement. Le projet Défi Vélo fonctionne déjà dans les gymnases. Il devra être adapté pour les élèves de 10^{ème} année dans les écoles dont Ecublens serait l'établissement « pilote ». Le « Label Vert » mettra en place ce projet en collaboration avec les écoles. Si le financement est validé par le canton, l'objectif serait de démarrer ce projet durant l'année scolaire 2015-2016 lors des après-midi sportifs organisés par l'école. A ce jour la procédure de validation financière est en cours et est dans l'attente des prises de décisions du SEPS et du PSPS.

5. Divers – Propositions individuelles

Dates des séances 2015 :

Mercredi 18 février – 19h.00 – Salle APO

Mercredi 6 mai – 19h.00 – Salle APO

Mercredi 11 novembre – 19h.00 – Salle APO

M. A. Ibarrola rapporte la frustration qu'ont émise certains parents à l'occasion de la cérémonie des promotions, dont les entrées ont été limitées en raison d'une seule séance. **M. Lugon** a enregistré cette remarque, mais relève qu'il doit tenir compte de certains paramètres lors de l'organisation de deux cérémonies. Pour les années à venir il va sans doute s'en tenir à une, mais mènera une réflexion pour le futur. Il a bien entendu les propos de **M. A. Ibarrola** relevant de l'importance de ce moment particulier pour les élèves et leur famille. **M. Maderi** indique que souvent lors de cérémonies de ce type les entrées sont limitées. **M. J. Ibarrola** pense à une diffusion en vidéo conférence.

L'absence de Mme Clémentine Hubleur aux quatre dernières séances du Conseil d'établissement, en sa qualité de parents, suscite le questionnement des membres du secteur concerné puisqu'il manque dès lors un membre à son actif. Compte tenu de cet état, il sera tenté de régler cette situation par son consentement à démissionner du Conseil d'établissement.

Prochaine séance : mercredi 18 février 2015, 19h.00, salle polyvalente.

Séance levée à 21h05.

La secrétaire :

S. Menétrey

S. Menétrey